

Pétition pour l'arrêt des poursuites contre les adeptes du P2P

La stratégie du tout répressif employée par l'Industrie du disque pour endiguer le phénomène du peer-to-peer continue à montrer ses limites et à créer la polémique. Après les critiques appuyées des internautes, des associations de consommateurs, de certains syndicats d'artistes, de quelques ministres et députés, le front de la contestation s'étale en pleine page dans le prochain numéro du

Nouvel Observateur. 70 personnalités, dont Jean-Louis Aubert, Manu Chao, Dominique A, Benabar, Ariel Wizman et Segolène Royal, ont signé l'appel « *Libérez la musique* » lancé dans le *Nouvel Observateur*, qui demande l'arrêt des poursuites contre les internautes adeptes du P2P qui téléchargent illégalement de la musique. « *Comme 8 millions de Français au moins, nous avons nous aussi téléchargé un jour de la musique en ligne et sommes donc des délinquants en puissance. Nous demandons l'arrêt de ces poursuites **absurdes*** », dit le texte de l'appel, signé par des artistes, des universitaires, des associations professionnelles ou des politiciens. Les signataires proposent « *l'ouverture d'un large débat public impliquant le gouvernement, tous les acteurs de l'industrie musicale, tous les artistes, afin de parvenir à une meilleure défense du droit d'auteur, mais aussi les consommateurs, afin de trouver ensemble des réponses équitables et surtout adaptées à notre époque* ». Ironie du sort, on retrouve dans les signataires l'animateur Ariel Wizman qui avait prêté sa voix à une campagne de sensibilisation contre le téléchargement illégal lancé en décembre par le ministère de l'Industrie. Ce message antipiratage, inséré dans des « fichiers leurres » disponibles sur les plates-formes d'échange P2P, a depuis été récupéré par des centaines d'internautes musiciens et détourné à des fins artistiques. L'animateur avait alors souligné sa surprise estimant avoir été manipulé... Cet appel répond également comme un écho à une autre campagne, lancée par les syndicats de producteurs et les Majors vantant les plate-formes légales de téléchargement. Une campagne qui a suscité de nombreux commentaires: les artistes qui en faisaient la promotion étaient parfois introuvables sur ces sites légaux! L'industrie du disque, qui attribue la crise des ventes qu'elle connaît actuellement au téléchargement pirate, a multiplié en 2004 les poursuites contre les utilisateurs de P2P, en France comme à l'étranger. Le premier jugement en France a été rendu ce mercredi (voir notre article). Amende avec sursis: la justice semble pencher du côté des internautes! Les procès sont fortement critiqués car ils visent uniquement des internautes un peu pris au hasard. Surtout, le P2P considéré comme le coupable idéal n'est en fait qu'un phénomène parmi d'autres. De nombreuses études ont montré que son usage ne pénalisait pas vraiment les ventes de disque. Les difficultés du secteur sont plus à chercher du côté de la contrefaçon qui fait des ravages en Europe de l'Est et en Asie, du prix élevés des CD, de la politique artistique à court terme des Majors, des plate-formes légales qui se caractérisent par leur manque d'interopérabilité et le prix élevé des titres... D'ailleurs, les ventes mondiales de disque repartent. La reprise est encore fragile mais elle est bien là. Les Majors expliqueront que ce regain est le fruit de leur politique répressive. Mais le peer-to-peer attire pourtant toujours plus d'internautes malgré les procès! Bref, il s'agit maintenant de voir plus loin que les procès. Certaines associations d'artistes proposent par exemple l'établissement d'une licence légale payée avec l'abonnement Internet. D'autres, veulent dépénaliser le P2P pour l'usage privé et familial. Enfin, certaines majors qui ont du nez se rapprochent des géants du P2P afin de mettre en place des systèmes alliant la puissance et le simplicité du P2P et le respect des droits des

artistes.